



# S3 de Grenoble

Bulletin N° 180 d'Avril 2007  
 Prix du numéro : 1 € - Abonnement : 6,50 €.

Nos  
 élèves  
 aussi le  
 valent  
 bien

## Éditorial

Les classements des grandes fortunes mondiales, établis par le magazine Forbes pour 2006 et 2007 permettent de dresser pour les trois premières fortunes de France le tableau suivant.

	Fortune 2006 (Milliard de \$)	Fortune 2007 (Milliards de \$)	Progression 2006-2007
<b>Bernard Arnault</b>	<b>21.5</b>	<b>26</b>	<b>20.93 %</b>
<b>Liliane Bettencourt</b>	<b>16</b>	<b>20.7</b>	<b>29.38 %</b>
<b>François Pinault</b>	<b>7</b>	<b>14.5</b>	<b>107.14 %</b>

Pour évaluer ces fortunes, le cours actuel de l'euro est de 1,35 \$. Mais au-delà de ces sommes qui pour nous ne représentent aucune réalité tangible — par exemple la fortune du n°1 représente le traitement d'un certifié pendant un million d'années — c'est la progression en un an qui est intéressante. Alors que l'on refuse de recruter les fonctionnaires nécessaires pour pouvoir baisser les impôts de ces gens-là, alors que l'on supprime des postes et que l'on prétend aggraver encore notre charge de travail, il est des ceintures moins serrées et plus dorées que les nôtres ! On peut mettre en relation les 12, 37 milliards d'euros (16,7 milliards de \$) de la progression cumulée de ces trois premières fortunes en un an avec les 265 milliards d'euros du budget de l'État en 2007 ou les 60 milliards d'euros des « enseignements scolaires » cette même année.

Faire la comparaison de ces progressions de fortunes personnelles en un an avec la croissance du PIB — pour ne pas parler de l'évolution de nos traitements — amène inévitablement à poser la question : qui finance la différence ? Une étude plus approfondie devrait permettre de répondre précisément, mais le sentiment diffus qu'une partie de ces richesses proviennent de nos poches comme de celles de nos élèves et de leurs familles ne relève sans doute pas complètement du fantasme ou de l'affabulation !

Nous sommes peut-être tous dans le même bateau, comme disait naguère à la chiourme le commandant de la galère, mais pas du même côté du fouet !

Quousque tandem ?

- Jacques AGNÈS -

### Sommaire

- Page 1 : Éditorial
- Page 2 : Tribune libre ÉÉ.
- Page 3 : Tribune libre U&A / Intra des PEGC
- Page 4 : Tribune libre PRSI.
- Page 5 : Impressions de congrès.
- Page 6 : La Formation au Congrès national / Impressions
- Page 7 : Retraités / Orientation
- Page 8 : Stagiaires en situation / Impressions de congrès
- Page 9 : Compte rendu de la commission Langues vivantes
- Page 10 : La nouvelle CA

### SECTION ACADÉMIQUE DU SNES - FSU

16 av. du 8 Mai 1945  
 BP 137 - 38403 -  
 Saint Martin d'Hères - Cedex  
 e-mail : s3gre@snes.edu  
 Tél : 04 76 62 83 30  
 Fax : 04 76 62 29 64  
 Site académique :  
<http://www.grenoble.snes.edu>

Rappel Du Mercredi 2 Mai au Mardi 29 Mai, dans vos S1\*,  
**pensez à voter** pour les élections à la CA nationale du  
**SNES** et aux secrétariats de catégories ainsi que pour  
 la **consultation** sur l'adhésion de la FSU à la CSI,

\* Les isolés et retraités votent par correspondance avec le matériel reçu du S3.

# DE RETOUR DE CONGRÈS

Tribune *École Émancipée*

Drôle de contexte dans lequel s'est ouvert fin mars à Clermont-Ferrand le congrès national du SNES ! Un mois après le congrès de la FSU tenu fin janvier à Marseille, en période électorale, le moins qu'on puisse dire est qu'il a peu mobilisé les syndiqués. Les réunions de préparation, quand il y en a eu, ont eu peu de succès. Bref, c'est plus ou moins dans l'indifférence générale, y compris des syndiqués eux-mêmes que ce congrès s'est ouvert le 26 mars dernier.

Sans doute cette désaffection des syndiqués pour ce qui en principe devrait être l'élément fondamental de la vie démocratique interne du SNES est révélatrice de la crise du syndicalisme auquel le SNES, comme d'autres, est confronté depuis plusieurs années. Cette question doit être en tête de nos priorités dans ce moment de réflexion collective privilégiée que devrait être un congrès national.

## Des difficultés de la parité et du pluralisme

Mais il est clair que cette question a été largement sous-estimée, abordée sous le seul angle de l'amélioration de l'existant : des services rendus par le syndicat, de la communication par Internet, de la nécessité d'avoir une politique volontariste en direction des S1, toutes choses parfaitement vraies mais tout aussi incapables en elles-mêmes de résoudre le problème qui nous est posé dont le défi de l'intégration au sein de l'action syndicale de nouvelles générations est l'élément le plus déterminant. Il devrait nourrir un renouvellement profond de nos fonctionnements, s'ouvrir à de nouvelles problématiques, intégrer de nouvelles générations de militants. Les propositions que l'École Émancipée porte avec constance depuis longtemps autour de l'idée de limitation du nombre de mandats et de la parité ont certes trouvé cette année un écho plus important, et l'EE n'a pas porté seule ces revendications, signes de mutations nécessaires à venir. Mais il n'en reste pas moins qu'au final les avancées restent minces eu égard à l'impérieuse nécessité de rapprocher la composition de nos instances de celle de nos professions.

Le pluralisme est une valeur reconnue du syndicat. Pourtant son exercice reste parfois toujours aussi difficile. Pour nous, il est évident que le syndicat se portera d'autant mieux qu'il accepte et intègre en son sein de manière visible et reconnue, et à tous les échelons de son appareil, des militants se reconnaissant dans des orientations syndicales se déclinant selon des nuances plus ou moins importantes. À cet égard, bien triste a été le traitement appliqué à une décision du congrès de Marseille de la FSU. Il s'agit de doter le Secrétaire général de la Fédération de secrétaires adjoints. A priori, pas de quoi en faire un affaire d'État. Pourtant cette question, qui ne risquait pas d'avoir été débattue dans les congrès académiques a monopolisé une grande partie des réunions de la tendance majoritaire Unité et Action. C'est que la perspective de voir figurer une militante de l'École Émancipée parmi ce groupe d'ajoints a été jugée par une majorité de délégués U&A inadmissible ! Dans un tel contexte, nous ne pouvions guère nous attendre à ce que nos propositions de modifications statutaires, incluant notamment ces questions de la parité et du pluralisme aient le moindre écho.

Pourtant ce n'est pas dans le monolithisme affiché en vertu ni dans le conservatisme de fonctionnement que notre syndicat, pas plus qu'aucun autre, ne se trouvera un avenir radieux. Révélateur est à ce titre l'importance accordée à la place des retraités dans le syndicat et les problématiques qui y sont associés comme si le rajeunissement nécessaire de nos militants et cadres n'était pas vraiment une nécessité vitale.

## Un congrès pour rien ?

Bien sûr, le congrès a révisé ses mandats sur le temps de service des enseignants, la revalorisation salariale nécessaire, campagne portée unitairement depuis des mois maintenant, et la question de la précarité a elle aussi été discutée largement. Mais les mandats restent faibles notamment concernant la titularisation des précaires, l'allocation d'études et le corps unique. Quant au thème 1, un débat très important a eu lieu concernant la DP6 et, malheureusement, malgré l'analyse de ce dispositif, le Congrès ne s'est pas positionné suffisamment fort.

Une autre question est devenue de manière tout à fait inconsidérée emblématique de ce congrès : celle de l'adhésion éventuelle de la FSU à la CSI, question déjà traitée au congrès de la FSU et qui fait l'objet ce mois-ci d'une consultation de tous les adhérents de la Fédération. Certains ont jugé bon d'en faire un des enjeux du congrès, croyant en obtenant à l'arraché une décision du congrès pouvoir faire ainsi pression sur le vote des syndiqués. Mauvais calcul qui heureusement a été déjoué et a renvoyé la prise de position du SNES au vote de ses adhérents.

## Quelle suite pour l'action ?

En ce qui concerne l'action, les choses auraient sans doute pu être différentes. Le premier jour du congrès, un temps a été prévu pour en discuter comme il en est de tradition. Pour la première fois, ce débat a été interrompu faute de participants et renvoyé au dernier jour où il s'est vu consacrer un temps bien restreint. Pourtant cette année a été particulière et le SNES peut à bon droit s'enorgueillir d'avoir remis en cause avec succès le tabou de la grève en période électorale, en particulier présidentielle. Nous avons réussi à peser sur la campagne électorale en cours en obligeant la plupart des candidats (y compris celui de l'UMP) à se prononcer en faveur de la remise en cause des décrets de Robien. Il n'en reste pas moins qu'un appel solennel du congrès, dès son ouverture, sur la nécessité de poursuivre la lutte et les actions, couplé avec une mise en garde du prochain gouvernement, quel qu'il soit, aurait sans doute permis de faire encore monter la pression alors même que nous savons tous que, quel que soit le nouveau locataire de l'Élysée, il nous faudra compter sur nos seules forces pour faire avancer nos revendications.

Stéphane MOULAIN,  
délégué EE de l'académie de Grenoble.

# Sept raisons d'approuver l'adhésion

Tribune *Unité et Action*

# de la FSU à la CSI

1. Parce que face à un capitalisme organisé au plan mondial les travailleurs ont besoin, plus encore aujourd'hui qu'au XIXème siècle, d'une organisation internationale.
2. Parce que la lutte contre l'exploitation de la misère, le dumping social et environnemental ne passe pas par le repli, les barrières et les taxes mais bien par la solidarité des travailleurs du monde, des salaires qui partout permettent de vivre décemment, la scolarisation et l'éducation des enfants, des garanties sociales et juridiques pour tous.
3. Parce que la lutte des classes, mais aussi les combats pour l'égalité des droits entre les hommes et les femmes et la protection de l'enfance comme ceux pour la défense de la planète et de son environnement doivent aujourd'hui être menés au niveau mondial.
4. Parce que, si le **U.** du sigle et du drapeau de la FSU a un sens, il nous est interdit de tourner le dos à l'unité de déjà près de 170 millions de travailleurs.
5. Parce que si la capacité de nuisance du capitalisme et l'histoire du mouvement ouvrier ont profondément divisé le syndicalisme en France, en Europe et dans le Monde, nous devons saisir toutes les chances de reconstruire son unité.
6. Parce que le travail en commun avec d'autres organisations syndicales au niveau mondial ne peut que jeter les bases de l'unification du syndicalisme européen et français et permettre à terme de dépasser les divisions héritées de l'histoire.
7. Parce que pour un militant Unité et Action, la CGT n'est pas qu'une organisation parmi les autres : son choix d'être partie prenante de la CSI doit être soutenu et la FSU doit renforcer dans la CSI les tenants d'un syndicalisme de transformation sociale.

Jacques AGNÈS, Secrétaire académique du SNES - Philippe RAMPON, Secrétaire académique du SNASUB

## MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE 2007 DES PEGC

La CAPA s'est réunie le mardi 17 avril. 17 collègues avaient formulé une demande de mutation et seuls 2 collègues ont obtenu satisfaction. Des collègues formulent cette demande depuis plusieurs années et n'ont pas d'espoir d'obtenir satisfaction. Le mouvement devient de plus en plus difficile et encore plus cette année. Nous avons insisté sur le fait que dans certains secteurs géographiques, il ne reste aucun poste PEGC pour certaines disciplines à la suite des fermetures ou des transformations de postes.

Comment les collègues pourraient envisager de demander une mutation alors qu'ils savent qu'il n'y a plus aucun poste ? L'administration s'est engagée à proposer les postes qui sont vacants et qui sont proches de leurs vœux aux collègues ayant formulé une demande cette année.

Il est souhaitable de formuler les vœux pour une mutation afin que l'administration sache que certains collègues ont une volonté d'obtenir une nouvelle affectation. En effet, sans demande de mutation, comment connaître la volonté des collègues de muter ? Il est donc impératif de manifester ce vœu même si, à court terme, il ne semble pas y avoir de possibilités. C'est à cette condition que les commissaires paritaires pourront peser sur le maintien ou la création de postes.

**La prochaine CAPA aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> juin : elle concerne le passage à la Hors-Classe et à la Classe Exceptionnelle des PEGC ainsi que les appels de notes administratives.**

- Pour les commissaires paritaires : Claudette COMBE -

# Adhésion à la CSI :

## le congrès du SNES refuse le passage en force

Tribune *Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant*

Lors du récent congrès de la FSU, l'adhésion à la Confédération Syndicale Internationale (CSI) a été rejetée, le congrès a préféré soumettre cette question au vote des adhérents. Après avoir subi ce premier échec, les partisans de l'adhésion immédiate à la CSI en ont subi un second au récent congrès du SNES puisque l'appel à voter en faveur de l'adhésion a été rejeté également. Pourquoi un débat si intense sur cette question ?

Notons tout d'abord que les adhérents de la FSU sont appelés à se prononcer sur l'adhésion à une organisation internationale dont ils n'auront pris connaissance ni de l'orientation ni des statuts.

L'adhésion à la CSI remettrait en cause l'indépendance syndicale du SNES et de la FSU. Les statuts sont antidémocratiques et véritablement dictatoriaux à l'encontre des organisations adhérentes tenues de se plier aux positions de la direction de la CSI sous peine d'exclusion. Quant à l'orientation, elle reprend presque mot pour mot la langue de bois de l'ONU, du FMI, et de l'OMC. La CSI s'est d'ailleurs constituée pour répondre à la mutation de ces organisations internationales du capitalisme afin que ces dernières disposent d'un partenaire fiable pour faciliter la mise en oeuvre à l'échelle mondiale des plans de restructurations, de privatisation des services publics, de licenciements... Nous soumettons à la réflexion des syndiqués des extraits d'une pétition contre l'adhésion à la CSI lancée par des adhérents de la FSU.

- Pierre BELLOIR - Éric ESNAULT -

Le texte intégral de la pétition ci-dessous est disponible, demandez-le à [prsi.grenoble@infonie.fr](mailto:prsi.grenoble@infonie.fr)

\* \* \*

## Appel de syndiqués de la FSU / Non à l'adhésion de la FSU à la CSI

### Qu'est ce que la CSI ?

Ses buts sont affichés clairement dans sa déclaration de fondation, votée lors du congrès de fondation, à Vienne, en novembre 2006.

➤ *« Elle assume la tâche de lutter pour la gouvernance démocratique de l'économie globalisée ».*

Qu'est-ce d'autre que déclarer vouloir participer à la gestion de la mondialisation, et qu'abandonner la défense des intérêts des salariés ?

➤ *« La CSI dit œuvrer pour l'incorporation d'une clause des droits des travailleurs et travailleuses dans l'OMC (...) Les organisations de travailleurs doivent avoir un statut consultatif dans l'élaboration et l'application des accords ».*

Qu'est-ce d'autre que se définir comme organisation annexe de l'OMC ?

➤ *« La confédération exprime son soutien indéfectible aux principes et au rôle des Nations Unies et à sa légitimité et son autorité unique ».*

Qu'est-ce d'autre que définir la CSI comme organisation annexe de l'ONU ? Les peuples, de l'Irak à Haïti, ont appris que l'ONU sème l'injustice, la misère, et la guerre.

➤ *« Le conseil général a le droit de suspendre et le congrès a le droit d'exclure toute organisation affiliée qu'ils jugent coupable d'infraction aux présents statuts ou d'actions contraires aux intérêts de la confédération ou d'inaction » (Article IV des statuts).*

N'est-ce pas la fin de toute démocratie syndicale ?

➤ *« Faire du syndicalisme la première ONG de la planète » déclare Emilio Gabaglio, ancien secrétaire général de la CES.* Peut-on mieux dire qu'il ne s'agit pas de créer un syndicat mais une ONG ?

Peut-on tirer une autre conclusion que celle-ci : la nouvelle Confédération Syndicale Internationale n'est pas une nouvelle organisation syndicale internationale. C'est autre chose : une ONG annexe de l'ONU, du FMI et de l'OMC.

### Pourrions nous défendre nos revendications en étant membres de la CSI ?

Le syndicat c'est la défense des revendications.

Comment la CSI, organisation annexe de l'ONU et de l'OMC, pourrait elle défendre les revendications des travailleurs ?

Nous, syndicalistes, devrions-nous en France abandonner le combat pour des revendications précises :

- l'abrogation du décret de Robien organisant le démantèlement des garanties statutaires des professeurs du Second degré concentrées dans les décrets de 1950,
- le maintien de l'Éducation Nationale, de diplômes nationaux et donc du ministère de l'Éducation Nationale avec tous ses services,
- le combat contre les privatisations, les « partenariats public-privé », comme celui privatisant l'INSEP (Institut National du Sport),
- le combat pour le retrait du décret créant les EPEP qui démantèle l'école communale,
- le maintien de nos statuts de fonctionnaires de l'État,

### Nous voulons garder nos syndicats

Nous savons que nous avons besoin de nos syndicats pour y parvenir. Depuis des mois, les enseignants se tournent vers les syndicats pour que, dans l'unité, ils organisent l'action pour le retrait des décrets Robien.

Nous ne voulons pas adhérer à une organisation qui combat contre nos revendications puisqu'elle défend les intérêts de nos adversaires : l'ONU, L'Union Européenne, le FMI.

L'adhésion de la FSU à la CSI serait un pas vers la constitution de la FSU en confédération, puisque seules des confédérations sont membres de la CSI. Ce serait un élément de déstabilisation des confédérations existantes.

**Nous lançons cet appel pour alerter les syndiqués de tous les syndicats de la FSU et les appelons à voter NON à l'adhésion de la FSU à la CSI.**

# Impressions de Congrès



Le Congrès National 2007 du SNES vient de se tenir (du 26 au 30 mars) à Clermont-Ferrand : une semaine un peu hors du temps, mais pas de l'actualité, puisque la projection du film « Laissez-les grandir ici ! » a été l'occasion pour tous les participants de condamner les « rafles » aux abords des écoles et de réaffirmer avec force le droit à l'Éducation de tous les enfants.

Ce Congrès m'a permis de mieux comprendre le fonctionnement de notre syndicat : j'ai été plus particulièrement sensible à la manière dont les contributions des différents congrès académiques ont été - ou pas - reprises par les rapporteurs des commissions thématiques, comment les amendements y ont été débattus avant que les textes ne soient à nouveaux ré-écrits pour que les délégués puissent tous ensemble en discuter, avant de décider finalement par leur(s) vote(s) de la ligne de conduite et de l'orientation du SNES pour les deux prochaines années.



Cet énorme travail de confrontation et de synthèse est l'aboutissement de la démarche initiée il y a déjà plusieurs mois avec la publication des premiers textes préparatoires : chaque syndiqué a ainsi pu s'exprimer et proposer texte(s) ou amendement(s) dont les congrès académiques puis national ont choisi - ou non - de tenir compte !

Un autre aspect important du Congrès a été la possibilité offerte de rencontrer d'autres syndiqués, de découvrir d'autres sections académiques, d'entendre les prises de positions des tendances minoritaires, d'écouter les interventions des invités du SNES (responsables d'autres syndicats) et de prendre conscience de la dimension internationale de notre syndicalisme.

Un bilan très positif, donc, auquel j'ajouterai quand même un «bémol» : les nuits sont très (trop) courtes, d'où des moments de somnolence observés - parfois - chez certains congressistes...

Plus sérieusement, je crois que cette formidable occasion de formation syndicale que représente le Congrès doit être offerte au maximum de militants départementaux et académiques, et le S2 de Savoie y veillera.

- Nicolas PAVLIDÈS -



## Billet d'humeur

J'ai accompagné une délégation de stagiaires en situation au rectorat le mercredi 11 avril (pendant les vacances de printemps...) (voir article *Stagiaires en situation*).

Est-ce le fait que le secrétaire général ne m'a pas immédiatement identifiée comme membre du bureau du SNES académique? Toujours est-il que la tonalité de l'entrevue a démarré de façon tout à fait agressive. Dès le début, les paroles employées ne pouvaient que blesser les collègues présents, à la limite du dénigrement de leur compétences.

Face aux demandes plus que légitimes des collègues, le Secrétaire général a développé un discours visant à opposer les différentes catégories de personnel, nous expliquant que pour payer les uns, il était prêt à retarder la mise en paiement des salaires des autres (heures supplémentaires, par exemple...)

Plusieurs interventions de ma part ont été nécessaires avant qu'il ne revienne à un discours plus réservé.

Quelles que soient les positions de chacun, on est en droit de demander à notre administration une considération minimum lorsqu'elle reçoit des personnels.

- Anne DORTEL, Secteur Formation du S3 -

## - Le congrès de Clermont-Ferrand et la question de la formation des enseignants -

La nécessité d'élever le niveau de qualification et de recrutement des enseignants a été tranchée depuis plusieurs congrès. Cette revendication déjà ancienne correspond à la place que nous voulons voir assignée à l'École dans une société où tous les secteurs d'activité exigent une élévation des niveaux de formation. Elle correspond aussi à notre conception du métier, d'un enseignant fonctionnaire de catégorie A, concepteur de ses pratiques et non simple répétiteur de méthodes élaborées à un autre niveau que le sien, ce qui impose une initiation à la recherche.

Avec la mise en place du L (licence), M (maîtrise), D (doctorat), le DEUG et la maîtrise disparaissent. Continuer à recruter les enseignants à la licence, c'est donc les recruter au niveau du premier diplôme universitaire reconnu et les fragiliser face aux attaques que multiplie le ministère contre la profession. Il dénature en effet les missions de nos métiers, remet en cause nos statuts en programmant surnoisement un retour à la bivalence, en développant des mentions complémentaires aux CAPES, en incitant les enseignants titulaires à faire valoir des compétences dans une discipline autre que la leur, en leur imposant d'assurer des remplacements et des compléments de service dans une autre discipline. L'intégration des IUFM à l'université doit être l'occasion de nous faire entendre.

La délégation de Grenoble au Congrès de Clermont-Ferrand a défendu l'idée que les enseignants du Second degré soient recrutés au niveau Master 2 (bac + 5), que l'agrégation devienne la référence en terme de recrutement, de rémunération et de temps de travail, que la grille indiciaire soit refondée sur la base de

cette nouvelle qualification. Nous devons bien sûr continuer à revendiquer qu'il y ait des agrégations dans toutes les disciplines et obtenir que les certifiés soient intégrés progressivement dans le corps des agrégés selon des modes divers : listes d'aptitude, concours internes, le CAPES conservant son rôle de dispense de titres pour présenter l'agrégation.

L'allongement des études doit s'accompagner de mesures nécessaires pour qu'il n'y ait pas un recul de la démocratisation de l'accès au métier : allocations d'études, pré recrutements, recrutements d'étudiants surveillants.

Cette position a rencontré une large majorité, mais il y a besoin de se mettre au clair sur ce qu'il nous faut revendiquer exactement, dans l'immédiat, le moyen et le long terme. Faut-il aller par étapes vers une élévation au M 2 ? Dans un premier temps faut-il obtenir une reconnaissance de notre formation par les universités, qui seraient prêtes, moyennant des frais d'inscription, à délivrer des morceaux de master sous forme de crédits (ECTS) ? Mais, dans ce cas, que vaudraient l'année de préparation au concours, la réussite au concours, l'année de formation professionnelle ? Il faut savoir que chaque université est autonome et peut fixer ses propres règles. De plus, faire reconnaître l'existant ne correspond pas à une élévation réelle des niveaux de formation et de recrutement

Il est temps d'avancer en réfléchissant, dans le SNES et avec nos collègues du Supérieur, à une véritable intégration de la Formation des Maîtres dans les masters, en définissant peut-être de nouveaux contenus universitaires de formation.

- Marie-Odile BOUCRIS -

## - Le congrès national de Clermont-Ferrand : première expérience d'un nouveau militant -

Il serait facile de dire qu'au premier abord, le congrès national est une succession d'immenses réunions qui n'en finissent plus, une longue succession d'interventions à la durée certes très limitée pour chaque intervenant, qu'il est difficile de suivre le fil des débats... Mais, après une semaine de congrès, force est de constater que c'est un important lien entre les responsables nationaux, académiques et départementaux du SNES, un lieu de débats démocratiques et d'échanges entre militants de toutes académies et de toutes les tendances du SNES... Mais c'est surtout le moment où les idées du SNES sont réaffirmées et où les orientations pour les deux ans à venir sont décidées.

Je prendrai l'exemple concret de la question du remplacement et plus particulièrement des TZR (*Titulaires sur Zone de Remplacement*). Après le congrès académique qui a désigné la délégation de Grenoble et l'a mandatée

sur cette question du remplacement, voilà le congrès national de Clermont-Ferrand.

Là, avec des responsables TZR d'autres délégations académiques, nous constatons les ravages de la déconcentration : nous sommes amenés par les situations locales à avoir des revendications parfois diverses. Cela nous conduit à tenir une réunion, profitant de la présence de toutes les académies.

Bilan : la direction nationale du SNES va organiser et coordonner des actions syndicales fortes pour défendre les collègues TZR. Le point de départ sera une réunion le 2 mai prochain à Paris entre des représentants académiques du SNES.

À Grenoble, nous poursuivrons par un stage pour les TZR le 1<sup>er</sup> juin prochain. L'important est donc bien de participer !

- Cyril BOREL -

## - RETRAITÉS (à lire aussi par les actifs) -

### Faut-il encore se soigner à partir d'un certain âge ?

Un de nos adhérents retraité a fait quelques comptes. Précisons d'emblée que ce n'est pas quelqu'un qui passe son temps dans les cabinets des médecins ni qui était toujours absent pour cause de maladie (comme disait le m[s]inistre Allègre) lorsqu'il était actif. Seulement voilà, à force de vieillir, de respirer la pollution, de se nourrir de vache folle et d'OGM comme tout le monde... il a eu quelques ennuis de santé ces derniers mois. Il a donc vu son médecin traitant (obligatoire) plusieurs fois, lequel lui a fait faire des examens, analyses, échographies... l'a envoyé chez des spécialistes (sans lui dire s'ils étaient secteur 1 ou 2) lesquels lui ont fait faire des examens, analyses... avec ici ou là une hospitalisation en clinique ou à l'hôpital. Les uns et les autres lui ont prescrit des médicaments nécessaires (selon eux) mais pas toujours remboursés par la Sécurité sociale et donc pas par la MGEN dont notre retraité est adhérent (depuis 50 ans).

Résultat des comptes : en un an (pour ne pas remonter plus loin), les dépenses de maladie de notre vétéran non remboursées (ni par la sécu, ni par la MGEN) se sont élevées à 330,74 euros, soit environ 2170 francs. Mais l'essentiel n'est-il pas que les experts qui se penchent (en période électorale) sur le pouvoir d'achat des français arrivent à trouver qu'il se maintient, et même augmente ! Et que notre retraité, ainsi soigné, aille aussi bien que possible, merci ! Bien qu'il n'ait pas compris que le congrès national du SNES n'ait pas retenu un amendement voté au congrès académique de Grenoble qui disait : « **L'exercice libéral de la médecine tel qu'il existe actuellement est en contradiction avec la volonté de développer la prévention et un système d'assurance maladie solidaire et universel** ».

### Une merveilleuse invention

Pourtant ce collègue [us]âgé a vu sa pension amputée progressivement par des prélèvements de plus en plus lourds : CSG, CRDS, cotisation MGEN. Ces prélèvements représentent actuellement 10% du montant de la pension. Soit plus d'un mois de retraite en moins. Car, pour l'histoire, il faut savoir que les retraités dans le passé ne payaient pas de cotisation pour la Sécurité sociale et payaient seulement une cotisation symbolique à la mutuelle. Deux raisons à cela : le montant de la pension est en général très inférieur au revenu d'actif et, plus fondamental, les pensions sont elles-mêmes, en principe, des cotisations redistribuées. Par suite, il n'y a pas lieu de prélever des cotisations sur les cotisations. Mais l'invention de la CSG et de son avatar, la CRDS, deux contributions qui sont en fait des impôts à la source payés par tous les salariés, a permis, en remplaçant la cotisation par l'impôt, d'opérer ce tour de passe-passe. Merveilleuse invention qui évite de mettre à contribution les famoureux profits des entreprises et qui contribue à la bonne (mais toujours fragile) santé du CAC 40.

Si merveilleuse que nous avons pu entendre, dans le cadre de la campagne électorale, le premier responsable d'un grand parti (de gauche) proposer une CSG pour le financement futur des retraites. Ainsi, tous les retraités pourraient contribuer au financement de leur propre retraite par un prélèvement sur leur retraite, ça serait vraiment « moderne ».

Comment n'y a-t-on pas pensé plus tôt ? !

- Jean-Claude LAMARCHE -

## SCHÉMA DE DÉSORIENTATION !

Le Schéma national d'Orientation (Rapport Lunel) a été communiqué au Premier Ministre le 27 mars.

Ce rapport organise la disparition de notre métier et confirme les axes de la circulaire de rentrée : transfert des missions des COPSYS sur les enseignants qui seront contraints d'assurer les entretiens d'orientation systématiques du Collège (3<sup>ème</sup>) au Lycée (1<sup>ère</sup>) en passant par le Lycée Professionnel.

Que pensez-vous de la trivalence ?

Les professeurs principaux deviendraient ainsi les gestionnaires d'une régulation des flux définis régionalement et déclinés localement !

Les entretiens d'orientation seront donc effectués par les professeurs principaux, l'information sur les métiers sera faite par de futurs Conseillers d'Orientation formés dans l'optique V.R.P. des Métiers et non plus avec toute la dimension psychologique nécessaire pour aider les jeunes dans l'élaboration de leurs projets... Évidemment le secteur marchand du coaching fera chèrement payer ses prestations ! La prise en compte des intérêts des élèves et leur épanouissement ne seront plus gratuits !!!

Ce rapport traduit également une conception de l'École complètement assujettie à l'Emploi, alors que l'on sait bien qu'une adéquation Formation / Emploi est illusoire !

Le rapport Lunel place l'École dans une position de fournisseuse face aux besoins des entreprises et la rend responsable du chômage des jeunes, faisant porter sur l'Orientation toutes les difficultés scolaires et d'accès à l'emploi !

Le Congrès du SNES qui s'est achevé le 30 mars a pris une position sans équivoque contre les principes et les mesures contenus dans ce rapport.

Nous serons mobilisés le 23 mai car si nous souhaitons continuer à travailler en complémentarité (enseignants-COPSY- CPE) dans les établissements, nous devons lutter ensemble pour défendre nos spécificités et obtenir les moyens nécessaires pour assurer nos missions de service public.

Joëlle GUILLAUME,  
Responsable académique de la Catégorie COPSYS.

## - Stagiaires en situation ou comment travailler plus sans gagner plus -

Depuis plusieurs années, l'idée qu'un enseignant ne travaille jamais assez pour mériter son salaire nous est savamment distillée. La position actuelle des stagiaires en situation de l'académie est la triste illustration que le Rectorat de Grenoble est dans cet état d'esprit.

Les stagiaires en situation (ex-contractuels, vacataires ou MA) qui exercent à temps plein en établissement bénéficient depuis cette rentrée scolaire d'une formation de 150 heures annuelles assurées par l'IUFM. Leur reconnaître un droit à formation constitue une avancée certaine que nous avons contribué à imposer. Mais cette formation s'ajoute à leur service alors que nous avons demandé au Recteur de les affecter sur un service de 15 heures d'enseignement hebdomadaires pour libérer 3 heures de formation. De plus, le Rectorat refuse de leur rémunérer ces heures supplémentaires car il a décidé en juin 2006 que le budget qu'il aurait dû affecter à cet usage servirait pour les remplacements des enseignants titulaires.

Victimes de cet arbitraire et de l'insuffisance budgétaire, nos collègues subissent une autre injustice : en effet, depuis cette année, les services qu'ils ont accomplis en tant que contractuels ne comptent plus pour le calcul du changement d'échelon lors du reclassement, pour la raison qu'ils ont été rémunérés à un indice trop bas ! Si cela ne contrevient pas aux textes en vigueur, c'est, de notre point de vue, inacceptable. En effet, le manque à gagner financier est énorme, puisqu'ils sont ainsi privés de reclassement et par voie de conséquence des points qui lui sont afférents dans le barème de mutation.

Mis devant le fait accompli, les stagiaires en situation se sont mobilisés et ont obtenu d'être reçus en audience par le Secrétaire général du Rectorat, en décembre 2006 et en avril 2007. À leur demande, des représentants du SNES les ont accompagnés. Dans ces entretiens, ils ont demandé la mise en paiement des heures de travail effectuées : 18 heures d'enseignement hebdomadaires + 150 heures annuelles.

En décembre, le Secrétaire général a réservé sa décision, attendant le mois de mars pour pouvoir faire un bilan de la caisse des remplacements (particulièrement sollicitée en janvier-février).

En avril, il nous annonce que les fonds sont disponibles mais qu'il a décidé de ne pas les utiliser en attendant d'éventuels changements liés aux élections présidentielles.

Le message est clair : en dehors des 18 heures de service face aux élèves, l'administration considère que les enseignants bénéficient de « temps libre », et qu'ils peuvent bien utiliser ce temps pour se former.

Il est possible de décliner à l'infini ce type de stratégie. Imaginons que les économies faites cette année au détriment des stagiaires en situation se réalisent à l'avenir (pourquoi pas ?) en redéfinissant le service hebdomadaire des enseignants ?

- Anne DORTEL, Marie -Odile BOUCRIS -

## - Impressions de congrès -

C'est un mélange d'impressions vives et confuses, fugitives et vivaces qui me vient à l'esprit lorsque je forme l'entreprise de rassembler les souvenirs de mon premier congrès national du S.N.E.S. Le voyage d'abord, le covoiturage où l'on apprend à mieux se connaître, signe de la parenthèse qui s'ouvre dès l'accueil à l'arrivée. Déposer les bagages, prendre la sacoche, les documents de travail et retrouver les autres membres de la délégation académique. Le repas et les premiers partages. Les rites s'instaurent : c'est l'exemplaire quotidien du journal du congrès, « *La parole de ceux qui font l'École* », son édito, ses portraits de congressistes et d'invités, c'est l'espace du Polydôme (place du Premier mai, plutôt pas mal comme adresse...) et le coin nappé de bleu qui est réservé à la délégation de Grenoble. Et très vite le congrès commence. Étrange de voir sur l'estrade, et surtout sur les écrans géants qui la flanquent, les visages de celles et de ceux dont je ne connais que les textes et les prises de position lues dans l'U.S. Luc Muller crée l'émotion d'une voix tendue et grave en évoquant le pirate informatique qui attaque le site du S.N.E.S. Très vite les débats commencent. Et j'ai l'impression encore qu'ils ne se sont pas arrêtés pendant les cinq jours. Sous une forme ou sous une autre. Que ce soit en séance plénière, en commission, pendant les repas ou dans les couloirs, en rentrant à l'hôtel en tram comme à pied. C'est une expérience rare de voir fonctionner

cette intelligence collective, dans le respect d'une démocratie exigeante. Inlassablement (enfin presque ...) les amendements sont discutés et réécrits, les synthèses sont débattues puis retravaillées, ce qui sera le socle de nos luttes et revendications des deux prochaines années est élaboré progressivement, in-tégrant des réflexions individuelles, des amendements pris en compte dans les congrès académiques. C'est d'autant plus passionnant que, toujours un peu « la tête dans le guidon » comme la plupart d'entre nous, je ne prends pas assez souvent le temps de me poser, de réfléchir, de mettre à plat les questions de fond. Et elles sont tout aussi enrichissantes les discussions informelles, avec le C.P.E. d'un collègue rural de 90 élèves ou la collègue qui vient de l'autre bout du monde. Les votes, aussi, parfois solennels, à l'occasion bien formels et répétitifs aussi, donnant parfois l'impression de lever mécaniquement son badge rouge de congressiste mandaté mais obligeant à se déterminer en examinant son mandat pour le respecter. Et toujours cet échange d'idées, d'expériences, d'histoires entre congressistes si différents. Puis, après une dernière séance plénière, cette parenthèse hors du temps et des contraintes du quotidien se referme, dans un voyage symétrique de retour, bercé déjà de souvenirs et de fatigue accumulée, des projets et des idées plein l'esprit. Et la neige qui poudre les derniers kilomètres.

- Christine SAINT-JOANIS -

# - Compte-rendu commission académique des Langues vivantes du 30 mars 2007 -

*Le 30 mars 2007 se réunissait pour la deuxième fois depuis sa création la commission académique des Langues vivantes. Trois points figuraient à l'ordre du jour : situation 2006/2007, évolution à la rentrée 2007 et orientations pédagogiques.*

La première partie de cette commission fut dédiée à l'offre en Langues dans le Premier et le Second degré.

## **Que retenir ?**

• **L'Italien figure toujours dans le peloton de tête** : en 2006/2007, l'académie est la première en nombre d'élèves du Second degré qui étudient l'Italien et la troisième en proportion (10,1%) derrière la Corse (13,9%) et Nice (13,8%). Le pourcentage national étant de 3,0%.

• **L'Allemand continue sa décrue sur l'académie**, parallèlement au plan national. En 1995/96, 11,6% des élèves du Second degré étudiaient l'Allemand dans l'académie de Grenoble (France : 15,4%), en 2002/3 ils étaient 7,4% (France : 11,2%) et en 2006/7 ils sont 6,3% (France : 9,8%). Sur ce point le Recteur a présenté les classes bilangues (Anglais / Allemand) comme moyen créé pour sauver l'Allemand au plan académique et national.

*La FSU a attiré son attention sur le fait que l'enseignement de l'Allemand LV2 disparaissait dans un nombre croissant de collèges et que les parents et les élèves se trouvaient devant l'impossibilité de choisir Allemand LV2 puisqu'il n'est plus offert. De plus, tous les élèves ne souhaitent pas intégrer une classe bilangue, soit par choix personnel, soit par refus d'un emploi du temps alourdi (+2 heures d'enseignement hebdomadaire). Sur ce point le Recteur nous a répondu qu'il en était tout à fait conscient - mais ne pouvait inverser la tendance actuelle - et que les classes bilangues ont bien été créées pour pallier cette décrue.*

• 0,39% des élèves choisissent l'apprentissage d'une langue "modime" (moins diffusée et moins enseignée) contre 0,59% au plan national.

Les classes européennes sont en légère augmentation (4705 élèves en 2006/07 contre 4126 en 2005/06) avec une proportion « historique » en Italien (52 sections sur l'académie de Grenoble).

Les classes bilangues connaissent un fort développement en faveur de l'Allemand et de l'Italien (10% des élèves de 6<sup>ème</sup> bénéficient d'un enseignement bilangue dans 245 collèges publics dans l'académie).

Les lycées professionnels connaissent un quasi-monopole de l'enseignement de l'Anglais (99,7% des élèves) ; cependant moins de 10% des lycéens professionnels étudient une LV2.

**Pour la rentrée 2007**, le Recteur présente le nombre d'ouvertures de classes bilangues dans l'académie de Grenoble

(établissements publics : 20 ouvertures prévues en Anglais-Allemand et 1 en Anglais-Italien ; établissements privés sous contrat : 14 ouvertures prévues en Anglais - Allemand et 2 en Anglais - Italien).

## **Orientations pédagogiques**

Le Recteur rappelle les principales orientations pédagogiques définies dans le plan de rénovation des Langues vivantes.

- priorité donnée aux compétences orales ;
- approche actionnelle (travail par tâches) ;
- mise en place dans chaque établissement de départements des Langues vivantes et d'un coordinateur pour l'enseignement des Langues.

*La FSU fait remarquer au Recteur que tous ces nouveaux modes d'enseignement n'auront aucun effet positif sans l'allègement systématique des effectifs dans toutes les classes (collège et lycée), sans le retour à 3 heures hebdomadaires d'enseignement des langues vivantes et sans moyens matériels adéquats.*

M. Pérez, Inspecteur général de Portugais, nous répond que « le problème des effectifs n'est pas un vrai problème car les nouvelles technologies (TICE, lecteur MP3, sites Web) permettent de contourner ce problème et d'offrir un enseignement de qualité et novateur à tous les élèves. »

*La FSU lui rétorque que de grandes disparités existent entre les établissements en ce qui concerne les équipements informatiques, que tous les élèves ne disposent pas de MP3 (ils sont même interdits dans certains établissements !), que tous les enseignants ne disposent pas d'ordinateurs portables et que faire dialoguer les élèves avec les lecteurs MP3 semble constituer un enseignement réducteur et individualiste.*

La commission s'est ensuite achevée par l'évocation – très rapide – de la réforme du Bac STG et de l'évaluation de l'expression orale en LV1 et LV2 (l'évaluation de la compréhension orale étant prévue pour l'année prochaine).

*La FSU et le SGEN-CFDT se sont élevés contre la mise en place brouillonne de cette réforme, ont dénoncé la non-rémunération des collègues et l'absence d'anonymat des candidats puisque les enseignants pourront évaluer leurs propres élèves.*

*De plus les épreuves devant se dérouler un mercredi, certains enseignants devront faire garder leurs enfants sans rémunération supplémentaire. Il va bientôt falloir payer pour travailler !*

Le Recteur nous répond qu'il est bien conscient du problème mais n'a, à ce jour, aucune solution à proposer.

La séance est levée à 12.00h.

- Corinne JACQUELIN -

# La nouvelle Commission Administrative (CA) académique

## - Résultats des élections de Janvier 2007 à la CA académique -

**Votants : 1386**

**Exprimés : 1353**

**Unité & Action : 1133 (83,74 %) École Émancipée et sympathisants : 141 (10,42 %) Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant : 79 (5,84 %)**

**La répartition des 45 sièges à pourvoir donne U&A : 39 (-1), ÉÉ : 4 (-1) et PRSI : 2**

### Secrétaires départementaux, membres de droit de la CA

1	BRETT Noëlle	Cert.	Clg. Ventadour	Privas	07
2	MOLLARD Jean-Louis	Agr.	Lyc. Triboulet	Romans	26
3	PAILLARD Serge	Agr.	Lyc. P. Neruda	St Martin d'Hères	38
4	ANNEQUIN-VIARD Lyliane	Cert.	Lyc. Marlioz	Aix les Bains	73
5	BERNARD Vincent	Cert.	Clg. J. Monnet	St Jorioz	74

### Titulaires Unité et Action (UA)

1	AGNÈS Jacques	Cert.	Lyc. E. Mounier	Grenoble	38
2	BOUCRIS Marie-Odile	Agr.	Lyc. Champollion	Grenoble	38
3	BAFFERT Corinne	Cert.	Lyc. E. Herriot	Voiron	38
4	GAIGÉ Marc	Cert.	Clg. S. de Beauvoir	Crolles	38
5	CARREL Brigitte	Cert.	Clg. P. Langevin	Ville la Grand	74
6	VARNET Jean-Pierre	Cert.	Lyc. Vaucanson	Grenoble	38
7	MABILON Jacky	Cert.	Clg. Le Laoul	Bourg St Andéol	07
8	MARAND Xavier	Cert.	Lyc. A. Argouges	Grenoble	38
9	PAVLIDÈS Nicolas	Cert.	Lyc. du Granier	La Ravoire	73
10	LAMARCHE Jean-Claude	Retr.			38
11	BLANC-TAILLEUR Chantal	Cert.	Lyc. P. Neruda	St Martin d'Hères	38
12	OGIER-COLLIN Bernard	CPE	Clg. Le Guillon	Pont de Beauvoisin	38
13	NAUD Marylène	Cert.	Clg. Revesz-Long	Crest	26
14	GUILLAUME Joëlle	COPsy	CIO Grenette	Grenoble	38
15	MALEK Sylvie	Cert.	Clg. A. Malraux	Voreppe	38
16	FARESSE Robert	Cert.	Clg. Les Alexis	Montélimar	26
17	DORTEL Anne	Cert.	Clg. Europole	Grenoble	38
18	COMBE Claudette	PEGC	Clg. Le Savouret	St Marcellin	38
19	FERNANDEZ Xavier	Cert.	Lyc. du Granier	La Ravoire	73
20	GOSSART Sandrine	Cert.	Lyc. E. Mounier	Grenoble	38
21	MOROS Marie-Laurence	Cert.	Lyc. M. Curie	Echirolles	38
22	LOMBART Michel	Cert.	Lyc. L. Lachenal	Argonay	74
23	BOREL Cyril	Cert.	TZR - 38.1		38
24	PEYRARD Cécile	Ass.Éd	Clg. Les Mattons	Vizille	38
25	RAVIER Gérard	Retr.			73
26	CLAVEL Annie	Retr.			38
27	LE BROUSTER Patrick	Cert.	Clg. P. Picasso	Echirolles	38
28	BARRAQUÉ Franck	Agr.	Lyc. du Dauphiné	Romans	26
29	JACQUELIN Corinne	Cert.	Clg. J. Prévost	Villard de Lans	38
30	LUCIANI Jean-François	Cert.	Clg. R. Guelen	Pont en Royans	38
31	BOLLARD Nelly	CPE	Lyc. Berthollet	Anancy	74
32	HERVÉ Dominique	Cert.	Lyc. Champollion	Grenoble	38
33	DEVINE Frédéric	Cert.	Lyc. Triboulet	Romans	26
34	LE BROUSTER Michèle	Cert.	Clg. Fantin-Latour	Grenoble	38
35	JOSSERAND René	Cert.	Clg. J. Moulin	Albertville	73
36	RIPPERT Nicolas	Agr.	Lyc. E. Herriot	Voiron	38
37	PIERRE Dominique	Cert.	Lyc. 3 Sources	Bourg lès Valence	26
38	ROBIN Jean-Charles	Cert.	Lyc. L. Michel	Grenoble	38
39	SETA Clémentine	Agr.	Lyc. du Granier	La Ravoire	73

### Titulaires École Émancipée (EE) et sympathisants

1	JOLIVET Sébastien	Cert.	Clg. Les Allinges	St Quentin Fallavier	38
2	MOULAIN Stéphane	Cert.	Clg. G. Monod	Montélimar	26
3	DUPRAZ Aline	Cert.	Clg. P et M Curie	Montmélian	73
4	MARTENOT Jean-Paul	Cert.	Lyc. A. Argouges	Grenoble	38

### Titulaires Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant

1	ESNAULT Eric	Cert.	Lyc. Stendhal	Grenoble	38
2	BELLOIR Pierre	Agr.	Clg. Le Semnoz	Seynod	74

### Suppléants Unité et Action automatiquement convoqués

1	SETTI Jean-Marc	Contr.	MGI Lyc. Mounier	Grenoble	38
2	MALFAIT Sandrine	Cert.	Lyc. du Dauphiné	Romans	26
3	BRETT Philippe	Agr.	Lyc. V. d'Indy	Privas	07
4	PRIOUX Jean-Paul	Agr.	Lyc. de l'Albanais	Rumilly	74
5	DONTAINE Alain	Cert.	Lyc. P. du Terrail	Pontcharra	38
6	REYMOND Anne	Cert.	Clg.	Aix les Bains	73
7	ESCUER Alexandre	Cert.	Clg. Le Massegu	Vif	38
8	LECOINTE François	Cert.	Clg. J.J. Gallay	Scionzier	74
9	TALLIA Françoise	Cert.	Clg. Louis Armand	Cruseilles	74
10	CHOUROU Karim	Cert.	Clg. J. Macé	Portes les Valence	26
11	ÉMERY Gabriel	Cert.	Clg. Grange	Seyssuel	38
12	MONDON Bruno	Cert.	Lyc. Armorin	Crest	26
13	SAINT-JOANIS Christine	Cert.	Lyc. G. Fichet	Bonneville	74
14	VANIER Véronique	Agr.	Lyc. E. Herriot	Voiron	38
15	BOGROS Céline	Agr.	Clg. J.J. Gallay	Scionzier	74
16	DELGADO Elvire	Retr.			38

### Suppléants École Émancipée et sympathisants

1	MARION Anne-Laure	Cert.	Clg. Barjavel	Nyons	26
2	BOULNOIS Marion	Cert.	Lyc. E. Mounier	Grenoble	38
3	STRAPPAZZON Jean-Pierre	CPE	Lyc. E. Mounier	Grenoble	38
4	CASTELLA François	Cert.	Clg. D. Faucher	Grenoble	26

### Suppléants Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant

1	BERNARD Hélène	Cert.	Clg. R. Cassin	Villefontaine	38
2	LAGRANGE Jean-Marc	Cert.	Clg. R. Cassin	Villefontaine	38